



N° 10 – novembre 2016

LINIERS ET VOUS

Bulletin d'informations municipales
« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »

Chères Linaraises, Chers Linarois,

*Depuis la dernière parution de « **LINIERS ET VOUS** » vous constaterez, à la lecture de ce 10^{ème} numéro, qu'au-delà des vicissitudes habituellement rencontrées par toute institution (problèmes de santé, mouvement de personnels, mobilité des plannings opérationnels des projets, modifications successives de la réglementation, ...), l'activité de l'équipe municipale ne s'est pas démentie.*

*Au-delà du seul résumé qui s'en suit à cet égard, je ne manquerai pas, lors du bilan de mi-mandat que je vous présenterai au cours de la traditionnelle Cérémonie des Vœux à la Commune (**vendredi 06 janvier 2017 – cf. courrier joint à ce numéro**), de détailler les réalisations menées à bien en 33 mois avec l'ensemble du Conseil Municipal à qui j'adresse ici d'ores et déjà un sincère remerciement pour son aide particulièrement efficace, sa motivation sans faille et son soutien indéfectible en toute occasion. Croyez bien qu'avec une telle équipe la poursuite de l'action pour un « **Liniers encore plus Ouvert, encore plus Dynamique et encore plus Solidaire** » est parfaitement assurée !*

Enfin, dans l'attente de vous rencontrer le 06 janvier 2017 je vous souhaite dès à présent d'excellentes fêtes de fin d'année !

Dominique BROCAS

Mouvement de personnels

Depuis le 1^{er} octobre dernier Elise Boireau, Secrétaire de Mairie succède à Audrey CHATRAIX qui a souhaité rejoindre sa Bretagne natale. En votre nom à tous nous avons souhaité une bonne installation dans ses nouvelles fonctions à Elise et *Chans vat, Kenavo !* (*) à Audrey.

(*) *Bonne chance et Au-Revoir !*



L'actualité du Conseil municipal

Mercredi 06 avril 2016

1- Projet de restauration et de sauvegarde de la grange municipale de la place de l'Eglise.

Etant rappelé que ce projet consiste en la création d'un sol intérieur cimenté et le repiquage de la façade ouest de l'édifice, il est décidé de solliciter une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du dispositif ACTIV'3.

2- Projet de restauration et de sauvegarde du bâtiment de la Mairie

Etant rappelé que ce projet consiste en une opération de démoussage de la toiture et de réparation des gouttières et de leurs descentes, il est décidé de solliciter une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du dispositif ACTIV'3.

3- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

A l'issue d'une ultime revue de détail du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il est décidé une rencontre de travail et d'information réciproque avec les Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Chambres consulaires, ...) programmée pour le mardi 26 avril 2016.

Mercredi 27 avril 2016

1- Emission de titres de recettes à l'encontre des auteurs de dégâts dans les salles communales.

Nonobstant l'obligation, pour tout utilisateur des salles communales, de fournir une attestation d'assurance R.C. et de déposer une caution, et compte tenu de l'accroissement de la fréquence d'utilisation de ces locaux et du matériel qui y est attaché, il est décidé qu'en cas de dégâts constatés lors du rendu des clés par le preneur, la Municipalité :

- fera procéder aux travaux nécessaires par des entreprises habilitées,
- procédera à l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'occupant responsable des dégradations du montant des dépenses engagées, sous déduction de la caution déposée.

2- Aménagement intérieur de la médiathèque - centre de documentation - point d'accès aux nouvelles technologies

Après examen des propositions reçues, il est choisi les agencements et meubles qui seront fournis par l'entreprise M.P.C. Aménagement et le matériel informatique par Vienne-Services.

3- Matériel roulant

Afin de parachever la constitution d'un parc communal de matériels roulants performants, économiques et adaptés aux besoins, les Membres du Conseil Municipal décident l'acquisition d'une remorque double train avec rampe d'accès intégrée.

4- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Lors de la rencontre de travail et d'information avec les Personnes Publiques Associées, la Municipalité a maintenu, entre autre, la durée proposée du P.L.U. de Liniers (15 ans) ainsi que le nombre de constructions nécessaires sur cette même période.

Par ailleurs, la date de la réunion publique sur le projet a été fixée au jeudi 16 juin 2016 à 20 heures.

5- Caravane des Sports 2016

Cette opération, montée par le Conseil Départemental de la Vienne, fera une étape à Liniers le mardi 26 juillet 2016, la Commune prenant en charge la préparation du terrain, la signalétique et le goûter des enfants participants.

Mercredi 25 mai 2016

1- Nouveaux moyens de paiement des factures d'assainissement

Afin de répondre à une demande de plus en plus soutenue de la part des abonnés à l'assainissement collectif il est décidé la mise en place de moyens de paiement supplémentaires : par titre interbancaire de paiement (TIP) et par carte bancaire via internet (TIPI).

2- Participation financière des familles à la Semaine d'activités

La participation financière des familles à la Semaine d'activités organisée par la Commune du mercredi 06 au vendredi 08 juillet 2016, soit 3 journées, est fixée à 25 € par enfant.

3- Tableau général des emplois et des effectifs de la Commune

A l'issue de la période probatoire d'un agent administratif en détachement et de la promotion d'un agent technique, le tableau général des emplois et des effectifs de la Commune au 1^{er} janvier 2016 s'établit comme suit :

SERVICE TECHNIQUE					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de travail
Responsable du service	Agent de maîtrise	C	0	1	Temps plein
Agent Technique	Agent technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Mi-temps
Agent d'entretien	Agent technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	07h00
Agent d'entretien	Agent technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	02h30

SERVICE ADMINISTRATIF

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée de travail hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Agent administratif 1 ^{ère} Classe	C	1	1	Temps plein
Agent administratif	Agent administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	Mi-temps

4- Fonds d'ouvrages de l'ancienne bibliothèque communale

Les livres de l'ancienne bibliothèque, non intégrés dans le fonds d'ouvrages de la nouvelle médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies seront distribués gratuitement en Mairie aux Linarois le mercredi 15 juin 2016 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

5- Participation du Maire au 99^{ème} Congrès des Maires de France

Le Maire participera au 99^{ème} Congrès de l'AMF qui se déroulera à Paris du 30 mai 2016 au 04 juin 2016. A l'exclusion des frais de transport, de nourriture et d'hébergement qui resteront exclusivement à la charge de l'intéressé, la Commune prendra à sa charge les frais d'organisation de cet événement, soit 90 €.

6- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Une ultime réunion de travail consacrée aux emplacements réservés et au recensement du bâti situé en zone agricole et susceptible de changer de destination se tiendra le mardi 07 juin prochain avec le B.E. Parcours.

7- Cabine téléphonique

Sur décision de l'opérateur de téléphonie Orange (ex France Télécom), et en raison du très faible trafic constaté sur cet équipement depuis plusieurs années, la cabine téléphonique située près de l'église sera prochainement mise hors service puis enlevée.

Lundi 06 juin 2016

1- 2^{ème} phase du projet « Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Liniers »

Etant rappelé que la 2^{ème} phase de ce projet comprend notamment la réfection totale de la charpente et de la couverture du clocher et après examen par la commission interne d'ouverture des offres reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) lancé fin mars 2016, il est décidé d'attribuer les lots 1 (charpente) et 2 (couverture) à l'entreprise Négrault de Chauvigny.

2- Aménagement extérieur de la nouvelle médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies.

Afin de réduire les coûts de cet investissement la rampe d'accès à ces locaux sera réalisée en régie par les agents techniques de la Commune.

Mercredi 29 juin 2016

1- Loi N.O.T.Re. – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-007 du 09 juin 2016).

Après en avoir délibéré et nonobstant la délibération n° 89/2015 du 09 décembre 2015, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'arrêté préfectoral précité. Partant, la commune de Liniers fera donc partie du nouvel E.P.C.I. qui sera constitué des 9 autres communes de la Communauté de Communes de Vienne et Moulière, de la Communauté d'Agglomération de Grand-Poitiers, de la Communauté de Communes du Pays Mélusin, de la Communauté de Communes de Val-Vert du Clain et des communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

2- Choix du fournisseur d'accès à Internet pour la future médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies

Après examen et discussion sur les offres présentées Orange a été retenu.

3- Entretien de la voirie communale

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de poursuivre le contrat d'entretien à bons de commandes de la voirie communale avec la SARL RETAILLEAU ;

4- Matériel de bureau

Compte tenu des fréquents dysfonctionnements constatés lors de l'utilisation du copieur actuel du Secrétariat de Mairie et après en avoir délibéré il a été décidé de pourvoir à son remplacement pour un budget total de 6 200 €, le fournisseur prenant à sa charge l'indemnité de rupture de contrat de location du copieur actuel.

5- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Arrêt-projet du P.L.U. de Liniers

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le projet du Plan Local d'Urbanisme de Liniers est arrêté, conformément à l'article L 153-11 du Code de l'Urbanisme. Il en découle que ce projet sera transmis, pour avis, aux Services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées, à la Commission Départementale de Protection de l'Environnement, de la Nature, de l'Agriculture et de la Forêt (C.D.P.E.N.A.F.), ainsi qu'au Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou.(S.M.A.S.P.). A l'issue de ces consultations (durée : 5 mois environ) il pourra être lancé l'Enquête Publique, puis le P.L.U. de Liniers sera publié donc opposable aux tiers et applicable.

Bien évidemment, jusqu'à cette phase de publication toute demande d'autorisation (permis de construire, demande préalable, ...) qui sera déposée en Mairie pourra, si nécessaire, faire l'objet d'un sursis à statuer.

Mercredi 31 août 2016

1- Convention « Stade » proposée par Sorégies

Après en avoir délibéré il est décidé de ne pas renouveler la convention d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage des espaces de loisir et sportif de la Commune.

2- Subventions accordées pour le financement du 2^{ème} projet de l'opération «Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Liniers»

Ce projet comprendra des travaux de maçonnerie nécessaires au renforcement et à la consolidation de la structure, le remplacement de la charpente, la mise en place d'une nouvelle couverture, la fourniture d'un nouveau beffroi, la création de niches destinées à le recevoir, la remontée des deux cloches renforcées en 2014 et enfin une mission de coordination S.P.S. pour un montant total de 70 615 €.

Le financement sera assuré par une aide de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de 14 800 €), une première subvention du Conseil Départemental au titre du programme ACTIV'3 (entretien des bâtiments communaux) de 13 510 € et une seconde subvention du Conseil Départemental au titre du programme ACTIV'4 (conservation du patrimoine historique) de 12 149 € auxquelles s'ajouteront 30 156 € d'autofinancement communal.

3- Mouvement de personnels

En raison du départ de l'actuelle Secrétaire de Mairie, il est décidé de procéder, via le Centre de Gestion de la Vienne et le portail de «Emploi-territorial» à son remplacement par recrutement à compter du 1^{er} octobre 2016, précédé d'une période de « tuilage » du 19 au 30 septembre 2016.

4- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Arrêt-projet du P.L.U. de Liniers

Le projet de P.L.U. de Liniers sera soumis à l'examen de la C.D.P.E.N.A.F. au cours de sa session du 18 octobre 2016. Il sera « porté » devant cette instance par le Maire, assisté du B.E. Parcours.

Mercredi 21 septembre 2016

1- Taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2017, le taux de la Taxe d'Aménagement à **3,5%** applicable sur l'ensemble du territoire. Ce taux n'a donc pas été augmenté.

2- Nouveau règlement du Cimetière communal de la route de La Chapelle-Moulière

Les travaux relatifs à l'espace cinéraire (installation d'un columbarium supplémentaire de 12 cases, création du Jardin du Souvenir avec plaque commémorative, banc) et ceux concernant la mise en place d'un ossuaire et d'un caveau communal ont été réalisés entre le 20 août 2016 et le 15 septembre 2016.

Ces nouveaux équipements ont été inclus dans la mise à jour du règlement du Cimetière communal de la route de La Chapelle-Moulière qui est consultable au Secrétariat de Mairie. Il sera également consultable prochainement au Cimetière.

3- Adhésion de la commune de Chauvigny à [Eaux de Vienne – Siveer](#)

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place du nouvel E.P.C.I. (arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-007 du 09 juin 2016) la commune de Chauvigny a décidé de mettre un terme à son service des eaux en régie et de rejoindre le syndicat départemental [Eaux de Vienne – Siveer](#).

4- Appellation de la future médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies

Après en avoir délibéré et notamment pour souligner le caractère à la fois traditionnel et moderne de ce nouvel équipement culturel, il est retenu l'appellation : *L'@ du Livre*.

5- Autorisation d'installation d'un poste de transformation

La Commune accepte d'accorder à Sorégies l'installation d'un poste de transformation nécessaire à la stabilité de la tension de l'énergie électrique distribuée, sur le terrain communal (ZC n° 17 «La Boulardière») situé à l'intersection de la route de La Chapelle-Moulière et de la route de La Boulardière.

6- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Liniers

Par courrier en date du 24 août 2016 la Chambre des Métiers de la Vienne a fait connaître que le projet arrêté n'appelait aucune observation de sa part.

Mercredi 26 octobre 2016

1- S.I.V.O.S La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers : modifications statutaires

Lors de la réunion du S.I.V.O.S. du 13 octobre 2016 il a été adopté ainsi qu'il suit une modification partielle au 1^{er} janvier 2017 de ses statuts (délibération S.I.Vo.S. n°26/2016),

- article 2°-2 actuel : la construction et l'aménagement de locaux qui se révéleraient nécessaires pour le bon fonctionnement du regroupement pédagogique ; l'entretien des locaux existants à la date de la constitution du S.I.V.O.S restera à la charge des communes propriétaires ;
- article 2°-2 nouveau : la construction et l'aménagement des locaux qui se révéleraient nécessaires pour le bon fonctionnement du regroupement pédagogique ainsi que l'entretien des locaux existants ;
- article 5° actuel : en application de l'article L 251-2 du Code des Collectivités locales la contribution des collectivités associées aux dépenses du Syndicat est déterminée comme suit :
 - . les dépenses d'investissement seront réparties au prorata de la population de chaque commune, la référence étant le recensement de 1982,
 - . les dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata du nombre d'élèves fréquentant le regroupement pédagogique ;
- article 5 nouveau : en application de l'article L 251-2 du Code des Collectivités locales la contribution de chaque collectivité associée aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du Syndicat est répartie sur la base des 3 critères pondérés ainsi qu'il suit :

population communale DGF pour 25%, potentiel financier communal pour 25%, nombre d'enfants de la Commune scolarisés pour 50%.

Cette modification partielle des statuts du S.I.V.O.S. applicable au 1^{er} janvier 2017 a été adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

2- Site Internet de la Commune

Au 1^{er} janvier 2017 le site internet de l'actuelle Communauté de communes de Vienne et Moulière, qui abrite un espace dédié à Liniers, disparaîtra. Il convient dès lors de prendre les dispositions nécessaires pour que la Commune se dote de son propre site.

A cet égard, Vienne et Moulière propose à ses 10 communes associées son aide à titre gracieux pour :

- négocier avec l'hébergeur actuel du site commun un hébergement simple et sans assistance pour l'année 2017 (150 € pour Liniers),
- établir un cahier des charges généraliste mais personnalisable pour chacune des communes désireuse de se doter d'un tel site,
- regrouper ces communes pour la consultation de prestataires assurant la fourniture et la mise en place de sites internet communaux.

Après en avoir délibéré il est décidé que la Commune adhère à cette démarche.

3- Acquisition de barrières de circulation

Les dispositifs de sécurisation visés dans Vigipirate, notamment ceux relatifs aux alentours des établissements scolaires ont rendu nécessaire l'acquisition de 10 barrières de circulation supplémentaires.

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires à cet égard, cette acquisition a donné lieu à un regroupement de commandes avec Lavoux.

4- Transfert intégral de la compétence assainissement (exploitation et investissement) à [Eaux de Vienne – Siveer](#)

Au 1^{er} janvier 2017, la Commune rejoindra le nouvel E.P.C.I. de Grand Poitiers et conformément à la Loi NOTRe, l'assainissement sera une des compétences obligatoires de cette nouvelle structure au plus tard en 2020.

Il a donc été jugé opportun d'opérer sans plus attendre le transfert intégral de cette compétence au syndicat [Eaux de Vienne – Siveer](#) dès le 1^{er} janvier 2017.

5- Débat d'orientation sur le parc immobilier locatif de la Commune

Le parc immobilier locatif de la Commune se compose actuellement de :

- la maison d'habitation située au n°2 de la rue du Champ de la Cure, actuellement louée,
- la maison d'habitation située au n° 2 de la place de l'Eglise, également louée actuellement,
- la maison d'habitation située au n°6 de la place de l'Eglise, vacante et libre de toute occupation depuis le 1^{er} août 2016.

En raison de son implantation et de sa configuration, ce dernier logement est le seul totalement indépendant de l'église, les deux autres étant accolés à l'édifice cultuel. Il est donc le seul dont la Commune pourrait se défaire dans des conditions financières acceptables en cas de besoin.

Après discussion et débat, le Conseil a décidé, à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre) la mise en vente de cet immeuble.

6- Nouvelle adresse électronique de la Commune

liniers@departement86.fr

7- Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Les Services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées autres que la Chambre des Métiers qui a déjà répondu, ont jusqu'au 6 décembre 2016 pour faire valoir leurs observations et avis sur le projet arrêté qui sera par ailleurs examiné par le S.M.A.S.P. dans sa session du 15 décembre 2016.

Pour renforcer la sécurité de tous chacun doit respecter le Code de la route et faire preuve de civisme



ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la commune de **LINIERS**,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des Collectivités locales,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12,,

Considérant la nécessité de sécuriser les déplacements piétonniers, notamment ceux des personnes à mobilité réduite ou accompagnés d'enfants,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les trottoirs, y compris les « bateaux d'accès » aux constructions ou terrains, ainsi que sur les passages protégés et les accotements réservés à la circulation des piétons.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet à la date de sa signature.

ARTICLE 3 : Toute infraction constatée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera considérée comme étant un stationnement très gênant, passible de l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe.

Fait à Liniers, le 1^{er} décembre 2016

Ampliations :

- Gendarmerie nationale – Communauté de Brigades de Chauvigny
- Secrétariat de Mairie de Liniers

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de son affichage en Mairie.

L'@ du Livre

Après 10 mois de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur la médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies, baptisée *L'@ du Livre*, a ouvert ses portes le 21 octobre 2016.

Cet équipement particulièrement innovant et alliant tradition et modernité (livres papier, liseuses numériques, postes informatiques à disposition des visiteurs, système de téléchargement «bibliobox» d'œuvres littéraires libres de droits accessible 24h/24h) est à disposition des usagers qui seront accueillis par l'équipe des bénévoles linarais, qui en sont ici vivement remerciés, les :

- lundi de 16h00 à 18h30,
- mercredi de 14h30 à 16h30,
- samedi de 10h00 à 12h00.



Travaux de rénovation du clocher de l'église Notre-Dame de Liniers

L'opération pluriannuelle «Sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers» s'est poursuivie en 2016 par la mise en œuvre du projet n°2 : rénovation du clocher et de sa toiture, mise en place du nouveau beffroi et remontée des 2 cloches classées rechargées en 2014.

Les travaux se sont déroulés entre le 29 août 2016 et le 29 novembre 2016 et l'édifice culturel a été rendu accessible au public le 1^{er} décembre 2016.

Le projet n°3 (réfection de la façade ouest et du parvis) sera, sous réserve de disponibilités financières suffisante, entrepris au cours de la période 2017-2018 et mettant ainsi un terme à l'opération de «sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers».



Charpente avant travaux



Charpente durant les travaux



La remontée des cloches



Le clocher rénové

Etat-Civil du 01/04/2016 au 31/10/2016

Emil, Michel, Louis BEAUPOUX

né le 21 avril 2016

Louise, Léa FOUGERE

née le 17 juin 2016

Leslie, Mia ROUSSARD

née le 05 septembre 2016

Jade, Clara ARLAUD

née le 21 septembre 2016

Adèle, Ludmilla RENAUD

née le 30 septembre 2016

Sandra FALAISE

et

Romain, Daniel, PAIRAULT

mariés le 22 octobre 2016

Yves, Alphonse ROUET

décédé le 18 juillet 2016 à Montmorillon (86)

Roland, Charles, Henri GUIBERT

décédé le 06 août 2016 à La Puye (86)

Camille, René ROY

décédé le 20 septembre 2016 à Poitiers (86)

Agenda

Secrétariat de Mairie **(période du 1^{er} décembre 2016 au 31 janvier 2017)**

Etant rappelé que le Secrétariat de Mairie est habituellement ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les modifications ponctuelles à ces horaires sont récapitulées ci-après :

lundi 26 décembre 2016 :)	
mardi 27 décembre 2016 :)	
)	ouvert de 08h00 à 12h30
jeudi 29 décembre 2016 :)	
vendredi 30 décembre 2016 :)	
samedi 31 décembre 2016 :		ouvert de 10h00 à 12h30 (permanence exceptionnelle « Inscriptions liste électorale »)

L'@ du Livre

La médiathèque – centre de documentation – point d'accès aux nouvelles technologies sera exceptionnellement fermée le samedi 24 décembre 2016 et le samedi 31 décembre 2016.

Vendredi 09 décembre 2016 à partir de 16h45

Salle Sonia Delaunay

Goûter de Noël des Enfants

Samedi 10 décembre 2016 à partir de 12h00

Salle Sonia Delaunay

Repas des Aînés

Mardi 13 décembre 2016 à 20h30

Salle Sonia Delaunay

Conférence – dédicace de Jacques MARZAC
« Jacques de Liniers un chevalier poitevin Vice-Roi d'Amérique Latine »

Mercredi 14 décembre 2016 à 20 heures

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

Vendredi 06 janvier 2017 à partir de 18h30

Salle Sonia Delaunay

Cérémonie des vœux à la Commune

Vendredi 20 janvier 2017 à 20 heures

Salle des Linarois

Assemblée générale du Comité d'animation de Liniers

Mercredi 25 janvier 2017 à 20h00

Mairie (salle du Conseil)

Séance publique du Conseil municipal

